



Lancement du second appel à projets culturels

Mécènes Montpellier Méditerranée 2016

Du 9 novembre au 31 décembre 2015

La CCI de Montpellier, la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc-Roussillon et la Chambre des notaires de l'Hérault se sont engagées dans une démarche mécénat en créant le fonds de dotation « Mécènes Montpellier Méditerranée » en novembre 2013.

Le fonds de dotation Montpellier Mécènes Méditerranée a pour objet de conduire et de soutenir, par le mécénat, les actions d'intérêt général concourant à la promotion et à la diffusion de toutes œuvres et actions culturelles pour et sur le territoire de la CCI de Montpellier.

Le fonds de dotation pour le mécénat culturel a lancé son premier appel à projets culturels le 15 octobre 2014 et a soutenu 8 structures culturelles en 2015, grâce au soutien de 10 entreprises mécènes : Gibert Joseph, Grdf, Hélénis, Ilo, Del immo, Médiaffiche, Orange, Sequabat/Idéc, Société Générale et Soper.

En **2016**, le fonds de dotation MMM a décidé d'apporter **une nouveauté** dans sa démarche de mécénat en contribuant à la création d'un circuit oenotouristique et artistique sur le territoire héraultais par l'acquisition d'une œuvre d'art monumentale, type sculpture, qui sera ensuite installée devant une cave coopérative, un domaine ou un vignoble. Chaque année, le fonds de dotation réservera un montant pour jalonner ce circuit d'œuvres d'art contemporaines.

Du 9 novembre au 31 décembre 2015 est lancé le deuxième appel à projets culturels sur le territoire de l'Hérault.

Comment poser sa candidature ?

Les porteurs de projets culturels doivent déposer leurs dossiers à la DRAC ou l'envoyer par la poste à l'adresse suivante :

Véronique Cottenceau
Mission Mécénat
5 rue salle l'Evêque
CS49020 34967 Montpellier cedex 2
34967 MONTPELLIER CEDEX 2

Du 9 novembre au 31 décembre 2015. Le dossier de candidature est à télécharger en ligne sur www.montpellier.cci.fr . www.culture.gouv.fr

Qui peut répondre à cet appel à projets ?

- Les structures culturelles qui sont reconnues d'intérêt général. Ce qui implique une activité non lucrative, une gestion désintéressée et une activité qui ne profite pas à un cercle restreint de personnes.
- L'œuvre ou le projet doit naître ou avoir lieu sur le territoire de la CCI de Montpellier.
- L'œuvre ou le projet doit concourir à la promotion et à la diffusion d'œuvres ou actions culturelles.

Ce dossier sera soumis à un comité de présélection composée du monde économique et de la culture. La sélection finale sera faite lors d'une assemblée des entreprises mécènes et suite à l'audition des candidats en février 2016.

Si le projet est sélectionné, une convention de mécénat sera établie entre le fonds de dotation Mécènes Montpellier Méditerranée et la structure. Les aides seront alors versées à partir de mars 2016.

Contacts presse

CCI Montpellier

Véronique Miramond – T. 04 99 51 53 66 - M. 06 82 57 63 50 – v.miramond@montpellier.cci.fr
DRAC LR

Véronique Cottenceau – T 04 67 02 35 21 – veronique.cottenceau@culture.gouv.fr